

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : 25
Annonce No 20-15705

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

MUSEE DES MAISONS COMTOISES, rue du musée, Point(s) de contact : Monsieur Le Président, 25360, NANCRA Y, F, Téléphone : (+33) 03 81 55 29 77, Courriel : virginieduede@maisons-comtoises.org, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Loisirs, culture et religion

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations au Musée des Maisons Comtoises à Nancray.

Numéro de référence : concours musée maisons comtoises

II.1.2) **Code CPV principal** :

Descripteur principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) **Description des prestations** : Le Musée des Maisons Comtoises, situé à Nancray, commune de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, a été créé en 1984 afin de conserver et présenter dans un grand parc paysager des édifices représentatifs du mode de vie des habitants de la Franche-Comté rurale de la fin du XVIIème siècle au milieu du XXème siècle. Dans le principe des musées de plein air, la sauvegarde de maisons traditionnelles est assurée par leur démontage ainsi que de par la collecte de l'ensemble de leur mobilier, des objets et de l'outillage. Après 32 ans d'ouverture au public, le Musée des Maisons Comtoises souhaite affirmer son positionnement de lieu singulier, hybride et inclassable entre musée de société, centre de ressource, d'expérimentation, site culturel et parc de promenade. Le nouveau Projet Scientifique et Culturel, en cours d'élaboration, vise à valoriser l'héritage du musée, tout en poursuivant sa mission de recherche et de collecte. Mais le musée des maisons comtoises ne se conçoit pas comme un lieu uniquement destiné aux objets, mais aussi aux hommes. Fort de ses dernières expériences, l'enjeu aujourd'hui et de poursuivre l'évolution du musée en un espace social, où l'on peut se cultiver, expérimenter, se distraire, se

détendre, échanger, se reconstruire. Bâtir, habiter et vivre avec les ressources locales sont les trois axes du projet scientifique et culturel en cours d'écriture qui a pour ambition de maintenir le dynamisme du musée, accroître son attractivité et sa fréquentation. Celui-ci devrait permettre au musée d'être identifié comme un lieu patrimonial, culturel et touristique structurant au niveau local, départemental, régional et inspirant au titre national dans les domaines de l'architecture, de l'agriculture et des rapports sociaux.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

- Les qualifications et la qualité de l'équipe (expérience professionnelle et CV) ainsi que son organisation - La qualité de références présentées.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : - en architecture au sens de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, DPLG ou HMONP. L'architecte mandataire de l'équipe devra être inscrit à l'ordre des architectes pour les architectes établis en France ou posséder un diplôme reconnu équivalent au titre de la directive 85/384/CEE du Conseil du 10 juin 1985.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 4

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Les critères sont énoncés dans le règlement de concours.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

2 mars 2020 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : A l'issue de la consultation, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au programme bénéficieront d'une prime d'un montant de 33 000 euros HT chacun. La rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime qu'il aura perçue pour la phase "Esquisse+". Dans le cas où une offre serait incomplète ou ne répondrait pas au programme, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le pouvoir adjudicateur.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non
IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat). Disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr,

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044, Besançon, F, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier 25044 BESANCON CEDEX 3 Tél : 0381826000 Télécopie : 0381826001 Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>, 30 rue Charles Nodier, 25044, Besançon, F, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics., 1 rue du Préfet Claude Erignac, 54038, Nancy, F

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

31 janvier 2020